



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 14 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Espace François Mitterrand à la salle La Savoyarde de Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avait donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		JF CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		JL BENETTI	X
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Claire	CHARGUERON (Suppléante)	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		E. VANACKERE	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

**203-2023 AVENANT N°1 AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE VALGELON-LA-ROCHETTE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE MSAP**

Rapporteur : Jacky DONJON

La Communauté de communes Cœur de Savoie et la commune de Valgelon-la-Rochette ont signé le 21 décembre 2018, un procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements afférent au transfert de la compétence Maison de Services au Public, devenue « France Service », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce procès-verbal prévoyait en particulier à l'article 2 – « Consistance des biens », le partage des surfaces du bâtiment de la « Médiathèque Fabrice Melquiott » dévolues à la Médiathèque municipale

d'une part et à la France Service d'autre part, ainsi que les surfaces dont l'utilisation est partagée entre les deux services, dans un bâtiment mis en service quelques mois seulement avant le transfert de la compétence. Il organisait également le partage des charges de fonctionnement à supporter par chacune des deux collectivités utilisatrices.

Depuis 2018, le fonctionnement, tant de la Médiathèque municipale que de la France Service, a fait évoluer l'utilisation réelle des espaces partagés.

De même, la rédaction du procès-verbal, tel qu'il a été établi en 2018, n'a pas permis de l'utiliser comme pièce justificative à l'appui de la refacturation des charges locatives dues par la communauté de communes, car trop imprécis.

En conséquence, il est proposé de conclure un avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipement de 2018, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce procès-verbal modifie plus particulièrement les éléments suivants :

- Une répartition plus précise entre la France Service et la médiathèque des deux espaces partagés (salle de réunion et espace public numérique) ;
- La répartition des dépenses de fonctionnement dans les conditions suivantes : 12,92% de ces dépenses (fluides, électricité, téléphone, Internet, produits d'entretien) à la charge de la communauté de communes Cœur de Savoie et 87,08 % pour la commune de Valgelon-la-Rochette ;
- La fin de la prestation de ménage des locaux de la France Service par la commune au 31 décembre 2023, ainsi que sa refacturation, et la prise en charge directe par la communauté de communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de l'entretien ménager de la France service.
- La refacturation en N+1 de cette quote-part des dépenses de fonctionnement du bâtiment par la commune à la communauté de communes ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant N°1 au Procès-verbal de mise à disposition des locaux de la France Service par la commune de Valgelon-la-Rochette avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tel que décrit ci-dessous ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 du procès-verbal pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires dans ses budgets primitifs 2024 et suivants.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



**Sébastien MARTINET**

La Présidente,



**Béatrice SANTAIS**

